



**Communiqué FSU de L'Hérault  
8 septembre 2021.**

**Non aux expulsions et démantèlements de bidonvilles sans concertation, sans accompagnement des familles ni solutions d'hébergement durable dans le département de l'Hérault.**

Après avoir expulsé deux jours avant la rentrée scolaire plus de 100 personnes dont 40 enfants installés dans le bidonville du Mas Rouge à Montpellier, le Préfet de l'Hérault a annoncé vouloir poursuivre les démantèlements sans concertation et sans préavis. Il souhaite s'en prendre cette semaine aux personnes occupant le bidonville du Zénith 2 à Montpellier.

Pour la FSU de l'Hérault, pratiquer des expulsions de familles avec enfants et démanteler des campements et des installations précaires ainsi, sans concertation ni préavis, sans solution de logement stable et durable à proposer aux familles dont beaucoup avec des jeunes enfants scolarisés de la maternelle au lycée, constitue une atteinte grave à l'intérêt supérieur des enfants.

Expulser ces familles sans leur proposer un logement pérenne a des conséquences dramatiques pour les enfants qui ont un droit fondamental à l'accès au savoir, à la langue, à la culture, à la socialisation avec les jeunes de leur âge et à la construction de leur parcours de vie en vue d'une future insertion sociale et professionnelle. Les conditions de vie et de scolarisation de ces jeunes sont déjà très difficiles du fait de la précarité et de l'insécurité des structures habitées ; expulser et démanteler les logements existants sans préavis ni solution durable de relogement constitue pour eux un véritable traumatisme. La rentrée des classes est un moment essentiel aux enfants pour envisager une année scolaire sereine et contribuer à sa réussite.

La FSU de l'Hérault demande à Monsieur le Préfet d'arrêter les expulsions et démantèlements et de mener un travail de fond en lien étroit avec les services sociaux des collectivités territoriales (mairie et département), ainsi qu'avec les associations de terrain qui œuvrent pour résorber les bidonvilles et le mal logement. C'est en accompagnant sur le long terme les personnes avec les services sociaux, les équipes médicales, les équipes enseignantes, les médiateurs, etc. et en veillant à respecter les droits fondamentaux des personnes, que nous arriverons à résorber les formes de logement indigne.